

# Créer de la richesse chez VOUS, notre priorité.

## Reboisez votre vieille FRICHE !

Vous pourrez voir grandir votre belle forêt et en profiter au maximum.

La première étape consiste à obtenir un plan d'aménagement afin d'ouvrir votre dossier.

Par la suite, grâce à l'accès aux subventions, tous les travaux sylvicoles éligibles seront gratuits.



Deux façons de procéder sont possibles, selon vos préférences.

### Vous souhaitez effectuer vous-même vos travaux.

Les normes vous seront expliquées clairement.

Un technicien vous rendra visite afin de s'assurer de la conformité.

Vous serez payé pour les travaux effectués.

### Vous souhaitez nous déléguer vos travaux.

Un technicien sera en charge de faire le suivi.

Les travaux seront réalisés par des employés ou des soustraitants de confiance.

Les opérations seront terminées rapidement.

## En quoi sommes-nous différents ?

Nous sommes un regroupement de propriétaires forestiers.

Notre but premier est de fournir le meilleur service possible aux propriétaires forestiers au plus faible coût.

**En tout temps, vous demeurez maître de vos terres.  
Nous sommes là pour vous servir.**



**GROUPEMENT FORESTIER  
COOPÉRATIF ABITIBI**

Tél. (819) 339-2083

225, Route 393 Sud  
La Sarre, Qc J9Z 2X2

# Créer de la richesse chez VOUS, notre priorité.

## Vous dormez sur une petite mine d'or !

Saviez-vous que ...

une ÉCLAIRCIE COMMERCIALE ( ECR ) vous permettra de retirer un revenu très intéressant tout en conservant votre plantation.

Le prélèvement étant limité autour de 35 %, votre plantation sera toujours là pour que vous en profitiez encore plusieurs années.



Consultez la section « vidéo » de notre page Facebook [www.facebook.com/gfcabitibi/videos](http://www.facebook.com/gfcabitibi/videos)





## Pourquoi nous faire confiance ?




Un entrepreneur particulier est attitré aux ECR. Il en a fait sa spécialité.

Un technicien fera un suivi tout au long de votre récolte, afin d'en assurer la conformité et le respect de vos demandes.

Pour être éligible, votre plantation doit être âgée de :

-  + de 25 ans : Pin gris, Mélèze, Épinette blanche
-  + de 35 ans : Épinette noire

Le but premier de l'ECR est d'améliorer la plantation par :

-  la réduction du nombre de chicots et d'arbres sans avenir
-  l'augmentation du diamètre moyen des arbres restants
-  le maintien de la vigueur et de la croissance à long terme

**Contactez-nous pour une estimation des revenus possibles.**

*N.B. Nous pouvons également effectuer la récolte de vos peuplements matures.*

**En tout temps, vous demeurez maître de vos terres.  
Nous sommes là pour vous servir.**



**GROUPEMENT FORESTIER  
COOPÉRATIF ABITIBI**

Tél. (819) 339-2083

225, Route 393 Sud  
La Sarre, Qc J9Z 2X2